



## Conseil Municipal : séance du 7 avril 2022

### Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril, le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire s'est réuni à 19 heures au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	12
Pouvoirs :	7
<b>Votants :</b>	<b>19</b>
Absents :	7
Date de convocation 1 <sup>er</sup> avril 2022	

**Étaient présents :** Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal REQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS, Marietta LUCAS.

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** Sylvie BELLANGER, qui a donné pouvoir à Christine JOUSSELIN ; Jean-Claude DOUAUD, qui a donné pouvoir à Daniel POIRIER ; Eric JAMET, qui a donné pouvoir à Chantal REQUILLARD ; Laurent DINAND, qui a donné pouvoir à Didier TABOURIER ; Murielle CHAPU, qui a donné pouvoir à Daniel POIRIER ; Peggy LEFIEF, qui a donné pouvoir à Chantal REQUILLARD ; Gaëlle BILLARD, qui a donné pouvoir à Sylvie GLET.

**Secrétaire de séance :** Samuel LECHAT

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2022 sera mis au vote lors de la séance du mois de mai 2022.

Madame Séverine FAYARD, chargée de mission aux décideurs locaux, présente son analyse sur la situation financière de la commune en 2021. Elle commente ensuite la situation en matière de produits et de charges réelles de fonctionnement, la CAF brute et la CAF nette, les dépenses d'équipement, la dette à moyen et long termes, le fond de roulement et la trésorerie.

### 1 – BUDGET

D20220407-01-CG2021Commune

#### COMPTE DE GESTION 2021 « COMMUNE Budget Principal »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2021**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre **2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice **2021**, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D20220407-02-CA2021Commune

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 « COMMUNE Budget Principal »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Madame Brigitte SAINT-CAST, vice-présidente de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2021** dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Exercice N	1 193 546.96	1 434 627.30	269 336.91	515 878.68	1 462 883.87	1 950 505.98
Report N-1		595 635.14	356 772.04		356 772.04	595 635.14
Totaux	<b>1 193 546.96</b>	<b>2 030 262.44</b>	<b>626 108.95</b>	<b>515 878.68</b>	<b>1 819 655.91</b>	<b>2 546 141.12</b>
Résultats N	<b>836 715.48</b>		<b>- 110 230.27</b>		<b>726 485.21</b>	
Reste à réaliser	-	-	63 382.28	127 718.70	63 382.28	127 718.70
Totaux cumulés	<b>1 193 546.96</b>	<b>2 030 262.44</b>	<b>689 491.23</b>	<b>643 597.38</b>	<b>1 883 038.19</b>	<b>2 673 859.82</b>
Résultats définitifs	<b>836 715.48</b>		<b>- 45 893.85</b>		<b>790 821.63</b>	

Hors de la présence de Monsieur Gilles TALLUAU, maire, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité (18 voix pour) le compte administratif du budget communal 2021.

D20220407-03-AffectationResultatCommune

### Délibération portant affectation des résultats

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de monsieur Gilles TALLUAU, maire, Après avoir examiné le compte administratif de l'année 2021, statuant sur l'affectation du résultat, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Résultat de l'exercice 2021 : 241 080,34 €
- Report à nouveau : 595 635,14 €
- Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 : **836 715,48 €**

Constatant :

- un déficit d'investissement de clôture de 110 230,27 €
- les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2021 : 63 382,28 €
- les restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2021 : 127 718,70 €
- Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de **45 893,85 €**.

**Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :**

- affectation au compte **1068** de la somme de **45 893,85 €**
- report en **R 002** de la somme de **790 821,63 €**.

Déclaration de Monsieur Patrice MOËNS :

« Tout de suite, je souhaite revenir sur le point concernant le résultat de fonctionnement reporté de 790 281,63€. Lors de sa séance du 21 janvier 2020, le conseil municipal a pris la délibération suivante : « approuve le programme de requalification de la cour d'école avec un budget prévisionnel de 314 725€ et, par ailleurs, indique qu'il serait souhaitable que ces travaux démarrent au début des vacances de la Toussaint 2020 sous réserve de l'accord des subventions ». Je ne retrouve pas cette somme dans les restes à réaliser.

Je pense que dans ce plan pluriannuel d'investissements, les projets concernant la cour de l'école et le club house du stade doivent être mis en sommeil, et, que la priorité doit être axée sur les travaux de viabilisation du futur lotissement.

En prenant en compte des résultats d'une consultation sur internet, en date du 14 février 2022, qui mentionne une population de 1795 habitants, ce dernier chiffre a une incidence importante sur le nombre d'enfants scolarisés et, par conséquent provoque la fermeture prévue d'une classe en septembre 2022. Le nombre de naissances pour les années 2019, 2020, 2021 déclenchera inévitablement une autre fermeture pour la rentrée de septembre 2024. Cette baisse de la population aura de lourdes conséquences sur les prochaines dotations attribuées par l'état.

Si nous avons la volonté de faire pression sur les services de la communauté d'agglomération de SAUMUR pour la mise aux normes et à l'augmentation de la capacité de notre station d'épuration, nous devons impérativement commencer les travaux du lotissement dans les plus brefs délais.

Concernant le projet de l'échangeur de l'autoroute A85, je déplore qu'aucune étude ne soit programmée pour l'aménagement de la voirie du bourg et, sur le surplus éventuel d'activités pour les commerçants, artisans, propriétaires de locaux. Il serait vraiment regrettable que nous soyons obligés d'intervenir, dans l'urgence, en réalisant des ronds-points aux entrées Nord et Sud et qui ne résoudraient aucunement les problèmes liés à la circulation dans le centre bourg.

Pour moi, ce budget ne nous prépare pas un avenir serein pour notre commune, avec ces projets qui ne feront que l'affaiblir. Par conséquent, je voterai contre. »

Madame Séverine FAYARD, chargée de mission aux décideurs locaux, explique aux membres du conseil municipal que les restes à réaliser sont des dépenses qui ont été inscrites au budget et qui ont été engagées, c'est-à-dire qu'un devis, un bon de commande ou un marché a été signé au plus tard le 31 décembre de l'année considérée. En l'espèce, ce n'est pas le cas du programme de requalification de la cour d'école, qui n'a donc pas à se trouver dans les restes à réaliser 2021.

Réponse de Madame Marietta LUCAS à l'intervention de Patrice MOËNS :

"Madame FAYARD, chargée de mission aux décideurs locaux, vient de nous présenter les comptes de la commune. Les chiffres sont bons et la commune se porte bien.

Patrice, que tu t'exprimes en voulant faire croire le contraire, et par voie de conséquence, il est évident que tu ne maîtrises pas le sujet, c'est ton problème mais que tu veuilles faire penser aux Varennais qui liront tes propos que la situation financière de la commune n'est pas bonne, c'est du pur mensonge. Je m'insurge personnellement contre ce genre d'attitude. Cela ne fait rien avancer et on perd carrément de la crédibilité, du temps et de l'énergie à répondre à tes propos. On peut s'opposer ou se questionner pour la mise en place de certains projets, mais raconter des mensonges, c'est inacceptable."

D20220407-04-BP2022Commune

### **BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE Budget Principal**

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif 2022 qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

<b>B.P.</b>	<b>COMMUNE - Budget Principal</b>					
<b>2022</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
<b>Budget primitif</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	2 186 032,63	1 395 211,00	296 208,00	342 101,85	2 482 240,63	1737 312,85
Report N-1	-	790 821,63	110 230,27	-	110 230,27	790 821,63
Sous totaux	<b>2 186 032,63</b>	<b>2 186 032,63</b>	<b>406 438,27</b>	<b>342 101,85</b>	<b>2 592 470,90</b>	<b>2 528 134,48</b>
<i>dont Vir Fonct / Invest</i>	169 798,00	-	-	169 798,00	169 798,00	169 798,00
Reste à réaliser	-	-	63 382,28	127 718,70	63 382,28	127 718,70
<b>Totaux cumulés</b>	<b>2 140 499,63</b>	<b>2 140 499,63</b>	<b>469 820,55</b>	<b>469 820,55</b>	<b>2 655 853,18</b>	<b>2 655 853,18</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOPTE, par 18 voix pour et 1 voix contre (M. Patrice MOËNS), ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20220407-05-CG2021LePeu

### **COMPTE DE GESTION 2021 : « Lotissement le PEU »**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2021**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre **2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice **2021**, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 « Lotissement Le PEU »**

Le Conseil, réuni sous la présidence de Madame Brigitte SAINT-CAST, vice-présidente de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>C.A.</b>	<b>Lotissement "Le PEU"</b>							
	<b>2021</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
<b>Compte administratif</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	-	-	-	-	-	-	-	-
Report N-1	-	44.20	64 615.00	-	64 615.00	-	64 615.00	44.20
<b>Totaux</b>	-	<b>44.20</b>	<b>64 615.00</b>	-	<b>64 615.00</b>	-	<b>64 615.00</b>	<b>44.20</b>
Résultats N	0.00		0.00		0.00		<b>0.00</b>	
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Totaux cumulés</b>	-	<b>44.20</b>	<b>64 615.00</b>	-	<b>64 615.00</b>	-	<b>64 615.00</b>	<b>44.20</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>44.20</b>		<b>- 64 615.00</b>		<b>- 64 570.80</b>			

Hors de la présence de Monsieur Gilles TALLUAU, maire, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité (18 voix pour) le compte administratif du budget communal 2021.

D20220407-07-AffectationResultatLePeu

**Délibération portant affectation des résultats  
Lotissement Le PEU**

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de monsieur Gilles TALLUAU, maire, Après avoir examiné le compte administratif de l'année 2021, statuant sur l'affectation du résultat, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 : **44,20 €**

Constatant :

- Un déficit d'investissement de clôture au 31 décembre 2021 : **64 570,80 €**

Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif **2021**, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2022** :

**En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : 44,20 €**

**En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 64 570,80 €**

D20220407-08-BP2022LePeu

**BUDGET PRIMITIF 2022 « Lotissement Le PEU »**

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

<b>Lotissement "Le Peu"</b>						
<b>2022</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
<b>Budget Primitif</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	64 615,00	64 570,80	64 615,00	64 615,00	129 230,00	129 185,80
Report N-1	-	44,20		-		44,20
<b>Totaux cumulés</b>	<b>64 615,00</b>	<b>64 615,00</b>	<b>64 615,00</b>	<b>64 615,00</b>	<b>129 230,00</b>	<b>129 230,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

## 2 – PATRIMOINE

D20220407-09-AchatParcellesLePeu

### ACHAT des parcelles du lotissement Le PEU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable que la commune se porte acquéreur de l'ensemble des parcelles acquises dans le cadre de la procédure du lotissement du Peu. En effet, le lotissement ne pourra pas aboutir car le terrain est devenu inconstructible suite à la révision du Plan Particulier de Prévention du Risque Inondation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité d'acquérir l'ensemble des parcelles acquises dans le cadre de la procédure du lotissement du Peu, d'une surface de 41 420 m<sup>2</sup>, au prix de 64 570,80 euros.

<u>SECTION ZK</u> <u>n°</u>	<u>Superficie</u> <u>(m<sup>2</sup>)</u>	<u>Valeur</u>
36	8920	14 335.00 €
37	7040	7 650.00 €
39	2490	3 514.00 €
40	920	636.80 €
41	1820	3 722.00 €
42	1770	2 547.00 €
63	2640	4 179.00 €
64	2770	4 475.00 €
66	6590	15 902.00 €
83	6160	7 355.00 €
86	300	255.00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à passer les écritures correspondantes.

## 3 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres présents que les actes d'acquisition des parcelles de l'Ouche Maréchal seront signés le 10 mai 2022 à 14 heures à l'étude de Bourgueil.
- L'étude de requalification de la cour de l'école est dans sa phase préparatoire. Une visite à 15h30 et une réunion avec le CAUE à 17h00, ont eu lieu le lundi 11 avril.
- La compagnie d'assurance de l'entreprise CHIRON, qui a posé la porte iso-phonique de l'école de musique, a donné son accord pour la prise en charge des frais de réparation. Les plafonds ont été refaits.
- Le Sénateur Emmanuel CAPUS sera en visite à Varennes-sur-Loire le mercredi 20 avril 2022. Il sera accompagné de son attaché parlementaire.
- L'architecte en charge du dossier du club house va présenter un projet chiffré avec en option des matériaux bio-sourcés et des panneaux photovoltaïques.

### Tour de table :

Madame Brigitte SAINT-CAST rappelle que la visite du village en vue de l'attribution d'une fleur au titre des Villes et Villages Fleuris aura lieu demain à partir de 11h00. Elle espère qu'il n'y aura pas de dommages car des vents forts sont annoncés.

Madame Christine JOUSSELIN informe le conseil que deux jeunes filles, Lucille et Léopoldine, participeront à l'opération « argent de poche » la semaine du 19 au 22 avril 2022.

Monsieur Jean-Luc JOULIN fait le point sur la dernière réunion de la commission voirie.

Pour la réfection de la rue de la Prée, les Prés, par un bicouche et l'aménagement de la rue de l'Echeneau, le devis de l'entreprise Justeau a été retenu pour un montant de 34 280 € (Devis ATP 36 051 €).

Une modification sera demandée pour la rue de l'Echeneau : une tranchée de 50 cm sur 50 cm, la pose d'un drain en fond ainsi qu'un supplément de PATA pour la voirie de campagne.

Le programme de fossés a été arrêté :

1. Le Peu  $\approx$  1.6 km
2. Le Mortier  $\approx$  0.250 km
3. Les Gourdes  $\approx$  0.750 km
4. Les Penats  $\approx$  1 km
5. Le Patillault  $\approx$  0.100 km
6. Et reste ouvert à des propositions

Le balayage du bourg sera fait un mois sur deux (Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre, Novembre) et sera facturé 70 € HT/heure, le balayage dure environ 7 heures.

Madame Sylvie GLET demande si les trois carottes qui ont été installées au bord de la route départementale à l'entrée nord de l'agglomération sont des objets de décoration ou s'il y a un projet. Madame Brigitte SAINT-CAST répond que ce sont des objets de décoration dans le cadre des aménagements réalisés pour Villes et Villages Fleuris.

Monsieur Didier TABOURIER remercie Madame FAYARD pour la clarté de ses explications et regrette les remises en cause de Monsieur Patrice MOËNS.

Le présent compte-rendu tient lieu de procès-verbal.

*La séance est levée à 20h40.*

G. Talluau	<del>S. Bellanger</del>	JL. Joulin	C. Jousselin	D. Poirier	C. Réquillard
B. Saint-Cast	D. Gourier	<del>JC. Douaud</del>	<del>E. Jamet</del>	<del>L. Dinand</del>	<del>M. Chapu</del>
<del>P. Lefief</del>	S. Glet	S. Lechat	<del>G. Billard</del>	D. Tabourier	P. Moëns
M. Lucas					